

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/035

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEVILLE, Maire.  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 juin 2025

OBJET :

**CULTURE ET  
COMMUNICATION  
JUMELAGE**

**Jumelage avec  
BONSON  
(Alpes-Maritimes)**

**PRESENTS :** Mmes et MM : Thierry DEVILLE - Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE - Daniel VINEIS - Christine BERTIN - Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME - Jacques DONATO - Dominique PAUTY - Sandrine NOIRIE - Corine BEGON - Marilyn PLESSIS - Marie-José SAULODES - François GILBERTAS - Hervé BRU - Elisabeth PONOMAREFF.

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** M. André BRANDMEYER donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE. Mme Evelyne FAURE donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN. M. Laurent BRUNON donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS. M. Grégory CROIZAT donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL. M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY. M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE. Mme Nicole GIRAUD donne pouvoir à Mme Sylvette DELORME.

**ABSENT :** M. Marc LANIEL

**Secrétaire de séance :** Madame Evelyne FAURE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Evelyne FAURE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2022, des liens d'amitié se sont tissés entre les deux municipalités. En effet, en mars 2022 une partie de l'équipe municipale de BONSON (06) avait visité notre commune. En février 2023, c'est une partie de l'équipe de BONSON (42) qui a rendu visite à son homonyme maralpine. C'est ainsi qu'est née, comme le rappelle le Conseil Municipal de BONSON (06) dans sa délibération N°21\_2024 du 13 novembre 2024, la volonté de créer un jumelage entre les deux communes. Bien que les jumelages se fassent généralement avec des villes étrangères, les deux municipalités ont trouvé l'idée originale et significative.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de BONSON 06830, la constitution d'un comité de jumelage et la rédaction d'une charte de jumelage. Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- D'assurer la promotion du jumelage,
- De maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- D'encourager la participation aux activités d'échanges,
- De proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- De définir avec eux les priorités d'action
- De soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- D'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges

Aussi, il est proposé au Conseil municipal

- D'acter le jumelage avec la Commune de BONSON 06830
- De confier à la commission culture et communication la mission de créer un comité de jumelage et de rédiger la charte en lien avec la municipalité de Bonson 06830 ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »,

- ACTE Le jumelage avec la Commune de BONSON 06830 ;
- CONFIE à la commission culture et communication la mission de créer un comité de jumelage et de rédiger la charte en lien avec la municipalité de BONSON 06830 ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

La secrétaire de séance,  
Christine PAQUIS



Le Maire,  
Thierry DEVILLE.

